



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

**Objet de la délibération**

**ADMISSION EN NON-VALEURS POUR LE BUDGET VILLE**

Le vingt quatre octobre deux mille vingt quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix sept octobre deux mille vingt quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2024.10.019**

**ADMISSION EN NON-VALEURS POUR LE BUDGET VILLE**

**Rapporteur : Pascal LE LIBOUX**

Le Service Comptable de Gestion de Lorient sollicite le Conseil Municipal pour prononcer des non-valeurs d'un montant de 8 398.80 € sur le budget de la Ville d'Hennebont pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Année d'origine	Montant
2019	2 214.67
2020	704.24
2021	822.16
2022	2 888.37
2023	1 769.36
<b>TOTAL</b>	<b>8 398.80</b>

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	4 299.08
ALSH	835.57
Garderie	299.28
Ouvrages non rendus	99.43
Frais installation échafaudage	123
Droits de place	1 146.94
Frais honoraires expertise véhicule	36.00
Dégradations de biens suite accident aout 2019	1 559.50
<b>TOTAL</b>	<b>8 398.80</b>

Motifs de non-valeur	Montants
PV Carence	2 871.38
Poursuite sans effet	47.34
Combinaison infructueuse d'actes	5 145.20
RAR inférieur au seuil de poursuite	185.69
NPAI (mauvaise adresse et demande de renseignement négative)	149.19
<b>TOTAL</b>	<b>8 398.80</b>

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admissions en non-valeur.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la demande présentée par le Service de Gestion Comptable de Lorient,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » du 7 octobre 2024,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **DONNE** son accord sur l'admission en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus pour le budget Ville.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**